

Résidente du lotissement de la Croix Robert je souhaite me prononcer contre ce projet.

Je trouve cela inadmissible qu'en 2022, avec tout ce que nous vivons, il soit encore question de supprimer des terres agricoles alors que chaque jour nous prouve le besoin de conserver une agriculture suffisante dans nos régions.

Connaissant le nombre important de bâtiments et terrains à l'abandon dans le centre de la ville, je me demande vraiment si le souhait de condamner ce champ est motivé par de bonnes raisons.

Etant maman d'une petite fille qui intégrera bientôt les écoles de Saint-Julien-du-Sault, je peux comprendre que certaines personnes pensent que la construction d'un gymnase soit intéressante mais je préfère largement penser à son futur et qu'il est préférable de rénover l'existant que de laisser des bâtiments à l'abandon.

Si les infrastructures actuelles ne conviennent pas il faut les réhabiliter même si cela doit prendre du temps. De plus, si le manque d'utilisation et d'entretien de ces infrastructures ont conduit à un délabrement pourquoi réitérer la même chose avec de nouveaux bâtiments.

De mon point de vue un centre de santé et une micro-crèche seraient les structures les plus urgentes à aménager et comme préciser ci-dessus il y a de quoi les créer au centre-ville.

Concernant l'impact direct sur le lotissement de la Croix Robert, je souhaite vous rappeler les nuisances que nous subissons jour et nuit par le passage incessant des camions sur la route de Villeneuve et le rond-point, ce projet amplifiera la circulation déjà compliquée dans cette zone.

De plus, nous subissons déjà le bruit de la musique quand il y a des événements en soirée à la MJC. Le projet de la mairie qui veut construire des bâtiments accueillant du public juste sous les fenêtres des habitants du lotissement (selon le plan pour certaines maisons cela sera littéralement le cas), va amplifier les nuisances sonores.

Concernant la pollution visuelle, le lotissement perdra aussi cette vue dégagée sur la Chapelle, remplacé par des bâtiments, du béton, des parkings, sans parler de la pollution de l'air avec l'afflux de véhicules.

Pourtant Monsieur Le Maire c'est battu fortement pour cette cause concernant le « risque » de pollution visuelle sur la Chapelle, avec les Eoliennes de Béon mais, à l'échelle de sa ville il ne voit pas le problème à la faire subir à ses habitants.

En vous remerciant pour votre écoute.

Mme ESNARD